

LE DROIT DE PRÉEMPTION ET LA PHASE JUDICIAIRE DE L'EXPROPRIATION :

LES BONS RÉFLEXES ET POINTS D'ACTUALITÉS

Date : Mardi 16 mars 2021 - 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tarif : 900 euros HT la journée - 450 euros HT la demi-journée

Matinée : Comment sécuriser une préemption : actualités du droit de préemption

Public concerné : Établissements publics fonciers, sociétés d'aménagement, collectivités territoriales

Prérequis : Aucun

Objectifs : Dresser un tour d'horizon des grandes problématiques juridiques qui se posent dans le cadre de l'exercice du droit de préemption.

Programme :

- Rappel des points de vigilance sur l'objet de la préemption ;
- Anticipation de la nécessité de justifier de la réalité du projet ;
- Conseils de rédaction sur la motivation de la décision de préemption ;
- Etapes à suivre pour l'obtention de l'avis des Domaines et portée de celui-ci ;
- Retour sur l'application pointilleuse des cas de prorogation du délai pour exercer le droit de préemption (demande de communication de pièces et demande de visite du bien) ;
- Rappel de délais stricts en cas de fixation du prix devant le juge de l'expropriation (saisine et consignation) ;
- Quelques conseils pour prévenir une suspension de la décision de préemption ;
- Retour sur la possibilité de renoncer à la préemption en cours de procédure ;
- Utilisation et revente du bien préempté ;
- Exercice des droits de priorité.

Méthode pédagogique :

- Exposé de l'état du droit ;
- Questions / réponses avec les participants ;
- Supports pédagogiques.

Intervenants :

- Tadjdine BAKARI-BAROINI, Avocat senior ;
- Martin MATTIUSI-POUX, Avocat senior.

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01.45.49.48.49

Après-midi : Les bons réflexes juridiques en matière d'expropriation de l'évaluation des immeubles à la prise de possession

Public concerné : Établissements publics fonciers, sociétés d'aménagement, collectivités territoriales

Prérequis : Aucun

Objectifs : Dresser un tour d'horizon des grandes problématiques juridiques qui se posent dans le cadre de la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation, de l'établissement de la valeur et à la prise de possession.

Programme :

- I - Rappel des règles de fond en matière d'indemnisation
- Réparation intégrale du préjudice ;
 - Réparation du seul préjudice direct ;
 - Réparation du seul préjudice matériel ;
- II - Rappel des règles en matière de versement des indemnités
- Possibilité de verser un acompte ;
 - Sanction d'un retard de paiement ;
 - Rappel des obstacles à paiement justifiant une consignation ;
 - Rappel des conditions préalables au versement sur le compte CARPA d'un avocat ;
- III - Rappel des mesures pour la prise de possession
- Rappel des conditions nécessaires à une prise de possession ;
 - Rappel des conditions et délais pour obtenir une ordonnance d'expulsion.

Méthode pédagogique :

- Exposé de l'état du droit ;
- Questions / réponses avec les participants ;
- Supports pédagogiques.

Intervenants :

- Tadjdine BAKARI-BAROINI, Avocat senior ;
- Martin MATTIUSI-POUX, Avocat senior.